

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	29

**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2022 – 054**

Séance du 6 avril 2022

**Attribution de la subvention 2022 à l'Office de Tourisme  
Aubusson-Felletin**

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

**ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique**

M. Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

**Rappel du contexte**

L'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin s'est substituée à l'EPIC dans ses missions à partir du 1er janvier 2019.

La Communauté de communes participe au financement de l'Office de Tourisme en lui attribuant une subvention annuelle. Une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€.

La convention d'objectifs et de moyens porte sur les missions de service public et les moyens attribués chaque année à l'association.

Pour l'année 2022, la convention est en cours de rédaction mais reprendra les missions générales attribuées les années précédentes.

### **Objet de la demande**

Rappelons que le Conseil communautaire du 28 juin 2021 avait proposé de réduire la subvention accordée à l'Office de Tourisme de 15 000€, passant de 170 000 euros à 155 000 euros, réduction proposée au regard de la baisse demandée par Mme La Préfète de la ligne budgétaire de l'EPCI consacrée aux subventions aux organismes privés (arrêt préfectoral du 21 juin 2021).

Il s'agit pour l'année 2022 de revenir sur un montant d'aide soutenable pour l'association.

La convention d'objectifs et de moyens, ainsi que le rapport d'activités 2021 seront présentés lors d'un prochain conseil communautaire. Le compte de résultats 2021 et le budget prévisionnel de l'année 2022 de l'association sont en cours de finalisation et seront communiqués dès validation.

### **Conséquences financières**

La convention prévoit le montant de la subvention qui sera versée à l'association, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif. Pour l'année 2022, il est proposé une subvention de **170 000 euros**.

Ce versement interviendra dans les conditions suivantes :

- Une avance de 38 750 € versé en janvier de l'année,
- Un acompte de 42 500 € versé en avril,
- Le solde de la subvention au dernier trimestre de l'année 2022.

M. Denis PRIOURET fait procéder au vote et indique que les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme ne prennent pas part au vote.

### **Le Conseil communautaire :**

- **ACCORDE pour l'année 2022 une subvention de 170 000 euros à l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin et d'adopte les modalités de versement telles qu'indiqués ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à préparer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2022.**

**CONTRE : 0**

**POUR : 29**

**ABSTENTION :**

15 personnes ne prennent pas part au vote : **P ESTERELLAS, V BERTIN (+ 1 pouvoir),**

**A SAINTRAPT, JL LEGER (+ 1 pouvoir), E MALHOMME, R NICOUX, M MOINE (+ 1 pouvoir),**

**S DUCOURTIOUX (+ 1 pouvoir), L CHEVREUX (+ 1 pouvoir) et B SIMONS.**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

**20 AVR. 2022**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

